



Chat internet - poursuite pénale

Par **melol**, le **15/02/2012** à **15:04**

Bonjour à tous :)

J'étais avec un ami sur un chat internet (sur le site de Skyrock). Et juste par pure délire et pour rire (aucune réelle intention de faire quoi que ce soit), nous avons mis un message sans réellement penser aux conséquences. C'est un chat où les messages arrivent instantanément, de tout le monde, pour tout le monde, alors on pensait même pas que ça serait regardé... Bref ! On a été banni du chat (ça, on s'en fiche), mais il y a plus... On a reçu ça comme raison :

L'accès au chat depuis cette connexion a été temporairement suspendu pour la raison suivante : Le fait de proposer une rémunération en échange de relations sexuelles s'appelle le proxénétisme et est puni de sept ans d'emprisonnement et de 150.000 euros d'amende (article 225-5 du Code pénal français).

Ma question est : Vais-je voir débarquer la police chez moi ? ^^ Je veux dire, des poursuites pénales vont-elles être engagées pour cette ridicule phrase que nous regrettons amèrement ? Ma vie et mes études sont-elles fichues et vais-je en prison ? x)

Merci à vous

Par **Tisuisse**, le **15/02/2012** à **18:39**

Bonjour,

Votre inconscience à tous les 2 risque effectivement de vous coûter cher. Vous n'ignorez pas qu'il existe, au sein de la Direction Centrale de la Police Nationale, au Ministère de l'Intérieur, une cellule de policiers et de gendarmes qui a, pour seule mission, de traquer les délits via internet.

A vous d'en tirer les conséquences.

Par **melol**, le **16/02/2012** à **01:40**

Je risque donc potentiellement la prison ?

Le régime de la tentative s'applique-t-il ici ? Je veux dire, je n'ai pas été jusqu'au bout, nous ne sommes pas passés à l'acte. Donc je risque la peine directement inférieure ?

De plus, puis-je espérer disposer de circonstances atténuantes, par rapport à un passé judiciaire vierge, au fait que ce n'était pas sérieux, etc.... ?

Je vais donc en prison pour proxénétisme, à vingt ans, pour 4 mots sur un forum ? Je sais qu'on ne plaisante pas avec la loi, mais c'est pas possible, il doit bien avoir un recours ?

Et surtout... Dans combien de temps serais-je "convoqué" ? Je me désinscris tout de suite de ma fac ?

Par **Tisuisse**, le **16/02/2012** à **06:53**

Dans l'expression "poursuites éventuelles" il y a le mot "éventuelles" donc c'est une possibilité mais pas une certitude. Et puis, si des poursuites étaient intentées, cela ne signifierait nullement qu'elles se termineraient par une condamnation, donc une inscription sur votre casier judiciaire. De ce fait, laissez venir, ne faites plus de stupides blagues de ce genre, cela devrait vous servir de leçon.